L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : No. 72 RUE DE CONDÉ.

TROISIÈME ÉDITION.

DIMANCHE MATIN, 20 MAI.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'exposition à la Douane.

Le comité qui vient d'être chargé au nom du gouvernement fédéral de faire une exposition à la Douane, a commencé hier matin ses opérations. Il a été décidé que les articles exposés seront divisés en trois classes, savoir : 1° les produits naturels du sol ; 2° les produits manufacturés ; 3° les curiosités. Les produits naturels seront classés d'après les différentes localités d'où ils proviennent, et les produits manufacturés d'après leur nature. Les curiosités seront classées d'après leur ordre d'arrivée. Les articles exposés seront numérotés et inscrits sur un livre spécial, avec le nom de la personne qui les aura envoyés. Le comité a décidé que l'exposition restera ouverte pendant trois mois, à partir du 1er juin prochain. Il a également décidé que les articles exposés ne pourront être vendus pendant la durée de l'exposition, mais que les prix auxquels ils seront offerts en vente seront inscrits sur le livre spécial. Le comité a aussi décidé que les articles exposés ne seront pas assurés contre le feu, mais qu'ils seront gardés par des hommes de police. Le comité a également décidé que les articles exposés ne seront pas assurés contre le feu, mais qu'ils seront gardés par des hommes de police. Le comité a également décidé que les articles exposés ne seront pas assurés contre le feu, mais qu'ils seront gardés par des hommes de police.

Le cas Mary Agnes Gamel.

A la dernière séance du bureau de Conservation, M. Kennedy a présenté l'autorisation à lui donnée par la direction de ce Bureau pour contracter un contrat avec l'Etat, comme agent. Le contrat a été lu et approuvé, ainsi que la cautionnement pour $100,000, signé par MM. S. H. Kennedy, Jules Vairin, Pierre Lanaux, Thos. A. Adams, Jr., Wm. Ker, S. Jourdan, David Urquhart, R. Hamilton, Chas. E. Fenner, S. C. Boyd.

Une résolution présentée par M. Bush, déclare que la Banque Nationale d'Etat doit être reconnue comme l'agent fiscal de l'Etat, et que l'auditeur, J. H. Ogden by est autorisé à lui transférer tous les papiers et fonds de l'Etat.

Départ de troupes.

Vendredi le bateau à vapeur Gouverneur Allen a emmené trois compagnies du 13e d'infanterie, qui vont établir leurs quartiers à Baton Rouge.

Son voyage.

L'ex-juge de la Cour Suprême de Kellogg, F. H. Morgan, est parti pour Washington en route pour l'Europe où il va occuper un siége au tribunal international à Alexandrie. Il est nommé pour cinq ans.

Arrivée du pseudo W. P. K.

L'ex-pseudo gouverneur, actuellement pseudo sénateur, est arrivé samedi soir et a reçu hier matin, à la Douane, dans le bureau du collecteur les visites des principaux personnages de son ex-parti.

Compagnie française de francs-tireurs.

L'objet des fondateurs de cette compagnie est de rattacher par le lien d'un drapeau commun tous ceux qui en feront partie et de constituer une force spéciale qui, tout en ayant un caractère français, reconnaîtra ce qui est dû par les résidents français à leur pays d'adoption. Le drapeau aurait aussi pour but de rallier les Français n'oubliant pas qu'ils sont tenus d'obéir à la constitution et aux lois des Etats-Unis, où ils ont reçu l'hospitalité, et à la devise de la Louisiane : Union et Justice. Ils se feront un point d'honneur de la Légion d'honneur, et nous verrons alors si les Français ne sont pas aussi bons citoyens que les Américains, et si nous ne pouvons pas, comme eux, nous dire que nous sommes prêts à mourir pour notre patrie d'adoption. Les francs-tireurs ont nous ne pouvons qu'applaudir aux sentiments qui en ont inspiré les principales dispositions.

L'élément des officiers ne manque pas, comme on le verra par un avis, jeudi prochain.

Electeurs parjures.

Wm. Jones a été arrêté et conduit à la station du 3e précinct, sous l'accusation d'avoir fait un faux affidavit au poll 1 du 8e ward.

Fritz Ritz a été arrêté au poll 3 du 7e ward sous la même accusation.

Commencement d'incendie.

Vers neuf heures et demie vendredi soir, on a découvert un commencement d'incendie chez Mme Lipscomb, 188 rue du Canal. Le feu a été éteint par la police et les personnes de la maison sans grand dommage.

L'affaire Villeneuve.

Le juge Smith a mis sous caution de $500, M. C. Villeneuve accusé d'escroquerie et de faux ; mais l'accusé n'a pu fournir la caution demandée et a été renvoyé en prison.

Le résultat de l'élection.

Le conseil de ville a tenu une séance spéciale hier matin pour annoncer officiellement le résultat de l'élection que nos lecteurs connaissent.

Les tonneliers.

Les tonneliers et journaliers de coulage ont tenu hier un meeting et ont résolu qu'à partir de demain lundi, les journaliers de la Levée ne travailleraient pas pour 35 cents l'heure.

Arrestation.

J. B. Becker a été arrêté rue Royale No 23 sous l'accusation de tenir une maison de désordre.

L'officier de police James Crawfort aurait répondre du grave délit d'avoir troublé la paix et tranquillité non supérieur.

Vente des marchés.

L'adjudication des divers marchés de la ville pour le mois de juin, a eu lieu hier, aux conditions suivantes :

Marché Français aux fruits et aux légumes, A. Domerte.	$3,926
Marché Français aux viandes, F. Desseaux	2,375
Marchés Poydras et Pilié, H. N. Bondes	2,202
Marché Tréme, J. F. Carroll	1,540
Marchés Washington et Port, Jacob Roth	305
Marché St. Bernard, Geo. Robertson	246
Marché La Hruise, D. Darrigan	26
Marché Bie. Marie, { John Dies.	246
Marchés Magasins	1,250
Marché Claiborne, D. Melsson	205
Marché Jefferson City, Jacob Stenus	186
Marché Soreporis, Louis Lecer	155
Marché rue Neuvième, E. Demestre	609
Marché d'Algier, J. an Jacques	47
Marché Dryades, D. Cazeaux	1,200
Total	$17,609

COUR CRIMINELLE SUPÉRIEURE.

C. Adams, C. Williams et Wm. Hartnett, ont été trouvés coupables du vol la nuit sur la personne d'un nommé Cooney, en face du marché Ste-Marie, le 4 du mois de janvier dernier.

Mlle Haim, vol à main armée dans une résidence la nuit et avec effraction, a été trouvé coupable avec exemption de la peine capitale.

Concert donné à l'église de l'Immaculée Conception.

On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes le programme du grand concert vocal et instrumental que les dames du chœur de l'Eglise de l'Immaculée Conception offrent à M. le professeur Colligan, organiste et maître de chapelle.

Voici ce que disent de cette solennité nos confrères du *Propagateur Catholique* :

" Sans avoir en main le programme, nous pouvons dire qu'il sera extrêmement brillant et que la bénéficiaire a pu s'entourer de tout ce que le monde musical à la Nouvelle-Orléans compte de meilleur en fait d'artistes et d'amateurs. Il nous est permis d'annoncer d'abord une excellente composition de M. Colligan, un Kyrie qui a déjà obtenu à l'église des Jésuites un grand succès, et un adagio, intitulé *Sursum corda*, pour piano, violon et violoncelle qui, nous nous le rappelons, a fait également dans un concert donné, il y a deux ans, à la salle Grunewald.

"Citons encore le célèbre morceau de Strædella chanté par Mme Cooper avec accompagnement d'orgue et de violon ; le grand *Gloria* de la grande messe en si b de Weber, avec grand chœur ; le célèbre *Ave Verum*, de Rummel, solo avec chœur, Stella *l'Agnus Dei*, de la même de Rummel, tous les solos seront exécutés par Mme Cooper.

"Nous apprenons aussi que notre violoniste aimé, M. Cuaillier, exécutera sur son violon une superbe pièce.

"En voilà, suffisamment connu, assez pour faire comprendre toute la valeur de ce concert, et nous ne doutons pas que M. Colligan n'y obtienne un véritable et complet succès, au double point de vue de l'exécution et de la recette."

CONSEILLERS DE VILLE.

Les administrateurs de la ville se sont réunis en séance spéciale hier, à midi, sous la présidence de l'Hon. Ed. Flaherty, maire.

Les recommandations suivantes ont été lues et insérées dans le procès-verbal de la séance.

Je transmets ci-joint à votre honorable conseil le rapport officiel de l'élection relative à la taxe du Chemin de fer du Pacifique, tenue hier, et qui a produit une majorité de 1,317 contre la taxe.

Aussi, parti ne m'étant à un résultat aussi concluant, ajouterai-je, bien que la majorité de la population ait repoussé cette taxe, il ne faut pas conclure de ce rejet contre une preuve d'hostilité ou de sentiment de la part de la grande cause, au monde de laquelle nous devons toujours porter sentiment.

Il reste donc à mettre en chemin de la population d'aider de toutes leurs forces à cette entreprise patriotique qui est sanctifiée par temps, et leur démontrer à l'évidence l'avantage immense et infini qu'elle est pour notre ville, comme pour tout le pays, et de la ville, de la population, de la région, de l'état, pour la prospérité et la grandeur de l'un des plus beaux.

H. Pitkin, maire.

Plusieurs propositions ont été faites, mais qui furent rejetées par le conseil.

Service militaire.

Un grand nombre de citoyens des quartiers du centre de la ville, ont été appelés à faire leur service de milice, dans la compagnie commandée par le capitaine Sheridan, de la 1re compagnie d'infanterie, qui a été formée dans le but de protéger les propriétés de la ville, pendant la durée de la fièvre jaune.

Les officiers de cette compagnie sont : H. Pitkin, capitaine.
F. Gaudet, 1er lieutenant.
E. Chevalier, 2e lieutenant.
J. L. Nelson, de Sandidier.
John Rogers, 1er sergent.
F. Simmons, 2e sergent.
F. Simmons, 3e sergent.
[illegible], caporal.
Cette compagnie compte plus de [illegible] membres.

TEMPÉRATURE.—20 mai 1877.
Thermomètre de G. Dreano, opticien
Pharmacien, Chemin Canal.

6 du matin	72
12 M.	84
3 P. M.	84

COSTUMES DE VOYAGE.—M. L. Bynge & Cie., 105 rue du Canal, offrent cette semaine, un vente assortiment de très jolis costumes de toile grise, à $3 50 et au-dessus. Tous les costumes ajustés sans frais additionnels.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé* :

—Les eaux et le maïs ; ensemble beaucoup de la désherbeuse, et la pluie est généralement demandée.

—Nous avons à rapporter un horrible malheur, arrivé lundi M. sur l'habitation TRINITY, de MM. Lecesne & Rimbert, Cie pour-de-Lourdes, quatre heures du matin le feu prit dans le grenier d'une maisonnette où résidait M. Victor Heydel, tonnelier de l'habitation, sans doute par le bout de la cheminée, et gagna en un rien de temps mise à sécher en cet endroit.

M. Heydel monte au grenier et jette un premier seau d'eau sur le plancher qui déjà était entamé par l'incendie. Mais la flamme, cette surtout que produisait la mousse, ne tarda pas à asphyxier Pinfortuné, et quand sa femme lui apporta un second seau d'eau qu'elle venait de chercher en dehors, elle ne put obtenir que des cris et s'enfuit effarée pour crier au secours, pendant que les flammes dévoraient la maison et son contenu.

Les restes de M. Victor Heydel ont été retrouvés dans les décombres, entièrement carbonisés et méconnaissables. Le défunt était un honnête travailleur, père de cinq enfants dont l'aîné n'est pas âgé de plus de dix ans. Il avait lui-même 42 ans. Une souscription a été ouverte pour venir en aide à la veuve et aux orphelins de cette famille si jeune encore affligée par un malheur aussi navrant.

—Le 20 mai 1877 marquera d'une pierre blanche dans les annales de la Louisiane sur le développement que prend le commerce d'exportation de la viande. Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* :

Au commencement des mois de janvier et de février de l'an dernier, New York a envoyait en Angleterre environ 2000 quarteaux de bœuf frais par mois. Au mois de mai, malgré l'élévation de la température, ce chiffre s'élève à 6000 quartiers. 7,375 au mois suivant, et ainsi de suite en proportion jusqu'à ce que l'exportation de ce nouvel article de commerce atteignit, au mois de novembre dernier, le total de 25,609 quintaux, valant près de 90,000 livres sterling. L'exportation des viandes conservées a suivi la même progression, allant de 5,000 boîtes en janvier 1876 à 33,577 le mois de décembre suivant. La valeur de cette dernière exportation a suivi la même voie ascendante et de 9492 livres sterling en janvier elle s'élevait à la somme de 35,427 au mois de décembre dernier.

Le bœuf vaut cinq pence la livre à New York, quarante trois quarts à Philadelphie, dix et quart à Hambourg, cinq trois quarts à Copenhague et huit en Hollande.

CONTREBANDE DE HAUT TON.—Nous lisons dans le *Messager* :

Un agent du Trésor vient de saisir à la douane de New York une grande quantité de vêtements d'homme et de femme qui venaient d'Angleterre et étaient destinés à des hommes appartenant à l'aristocratie de New York. Il paraît que Poole, le fameux tailleur des princes, de Londres, envoya dernièrement en Amérique un agent chargé de lui trouver des pratiques et de leur prendre mesure. La bonne société new-yorkaise, qui cherche à s'angliciser de plus en plus, ne pas sans doute aux attraits des propositions de cet agent, et fit à ce dernier de très grandes commandes. Le marché de Poole fut d'autant plus grand que comme il n'était accompagné avec les petits officiers de divers vapeurs, pour faire des expéditions en franchises, il pouvait donner un beau vêtement à la mode pour $40 au lieu de $90 qu'aurait demandé un tailleur de New York, qui a à payer les droits d'entrée sur les étoffes dont ses habits sont faits. Dans la même proportion. Poole donnait pour $40 des vêtements ordinaires qu'on ne pourrait avoir ici pour moins de $90. Les tailleurs de New York ne savaient quel moyen trouver la réduction de leurs affaires. Ils voyaient leurs plus anciennes et meilleures pratiques se quitter sans raison, et ils se hâtaient en vain les flancs pour trouver la cause de cet abandon. A présent les voilà renseignés.

LES FIASCO CARNAVALESQUE DE NEW-YORK.—Ce ne pouvait pas manquer. Il n'est trouvé un prédicateur qui a prêché avant-hier contre le carnaval, le mien que vous savez. C'est le révérend Nathan Hubbell, de l'église méthodiste épiscopalienne de Forsyth street.

Le mot carnaval vient de carne, viande, et *vale*, adieu, et signifie par conséquent "adieu à la viande." Donc le carnaval doit précéder le carême, comme mardi vient en carême. Mais carne a aussi une autre naissance à un mot français charnel. C'est aux passions charnelles que les anciens offraient à M. le jour de la fête. Dieu a frappé leur entreprise. Ils en ont été malades d'abord ; leur procession était ruinée ; et puis ils ont perdu de l'argent, et New York a perdu aussi un million de dollars en passant un jour sans travailler.

(*Messager.*)

—L'Amérique sera toujours le pays de ses aises.

M. Francis Jones vient de succéder à son père (qui est mort), comme propriétaire et rédacteur en chef d'un journal religieux répandu à Chicago. En faisant connaître ses faits à ses lecteurs, il les informe aussi que son père est devenu son serviteur pendant *sèlesie*, et à l'appui de son dire, il insère gravement une lettre que le défunt lui transmettait par l'entremise d'un médium, et qui est ainsi conçue :

Mon cher Francis,

Je n'ai pas encore eu la tenue de voir grand monde, en dehors de ceux qui me sont chers ; j'ai reçu la visite de F.... G.... etc.,—(les noms sont donnés en toutes lettres);—mais nous n'avons fait qu'échanger un salut. J'étais encore trop faible pour entreprendre une conversation.

Ton bon père, J. Jones.

—Le *Phare de la Loire* raconte qu'un navire de l'Etat était précédemment employé à la police de l'Algérie. Désarmement 100,000 francs économisés. Quelques années après, on découvrait appât pour la pêche de la sardine, découvert par M. le docteur Marion.

—Le *North China Daily News* rapporte que la province de Chan-Tong, située sur la mer Jaune, est en ce moment le théâtre d'une famine épouvantable. On voit de pauvres gens ramasser les feuilles qui servent au chauffage, les écorces des arbres et jusqu'aux branches de feuillage qui forment les toits de leurs maisons. Des villages entiers sont déjà déserts, et le fléau s'étend aux provinces de la Chine. La province de Chan-Tong, dont la capitale est Tse-nan, renferme une population d'environ vingt-neuf millions d'habitants.

—M. Maynard, gérant, et M. Henry Marot, rédacteur de la *Lanterne*, viennent de rejeter une assignation à se présenter devant le juge d'instruction, sous prévention d'offense envers la magistrature et de provocation à la désobéissance aux lois, dans le cas où une nouvelle loi serait votée par la majorité républicaine, dans le courant de la session actuelle. Quoi qu'il en soit, Henry Marot et Maynard ont été cités à comparaître devant le juge d'instruction, dans le courant de la semaine prochaine. Cette affaire fait grand bruit dans le monde politique et on s'attend à la "implacable revanche" des républicains.

—Le *Figaro* maintient l'authenticité de la lettre qu'il a donné du discours de M. de Marcère, qu'il a mise dans la forme dans laquelle il l'a publiée.

"Le discours attribué à M. de Marcère, dit-il, n'a pas pour nous d'importance, il est simplement, si nous le voulons, un document. Nous ne l'avons pas inventé, nous ne l'avons pas fabriqué, nous ne l'avons pas commandé à M. de Marcère ou à M. de Mahy, nous ne l'avons pas soumis à la censure de M. de Marcère ou de M. de Mahy, nous ne l'avons pas publié avant de l'avoir reçu, nous ne l'avons pas reçu avant de l'avoir publié